

DÉCLARATION DE LA FNEC-FP-FO
CTA DU 23 MARS 2021
Académie de Bordeaux

Madame La Rectrice,
Mesdames & Messieurs les membres du Comité Technique Académique,

Le sentiment d'être maltraités est en train de gagner tous les personnels de l'Education Nationale, à Bordeaux comme ailleurs.

C'est le cas de nos collègues AESH qui entendent le ministre répéter que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère, alors que dans le même temps il fait le choix de les maintenir dans la précarité. En effet, malgré la promesse qu'il leur a faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets et de percevoir des salaires nets en-deçà du seuil de pauvreté ! Nos collègues continuent d'exercer sous contrat, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation. Ils sont désormais appelés à intervenir dans plusieurs écoles ou établissements scolaires, à multiplier les accompagnements d'élèves. Ils doivent donc faire preuve de davantage d'adaptabilité et de flexibilité et ne parviennent pas à accompagner correctement les élèves. Oui, nos collègues AESH sont véritablement maltraités !

C'est aussi le cas de nos collègues AED qui travaillent dans des vies scolaires au bord de l'implosion. Ils sont en première ligne tous les jours et alors que les effectifs dans le second degré ne cessent d'augmenter, aucune création pérenne de postes d'AED et de CPE n'est à l'ordre du jour. Les vies scolaires sont sous-dotées et les conditions d'exercice sont devenues inacceptables. Leurs salaires sont largement insuffisants, ils sont soumis à des temps incomplets imposés, ne perçoivent ni les primes REP et REP+, ni, pour beaucoup d'entre eux, l'indemnité compensatrice de la CSG à laquelle ils ont pourtant droit. Ajoutons à tout cela que nos collègues sont soumis à des pressions continues et à la menace de non-renouvellement de leur contrat. Oui, nos collègues AED sont eux aussi véritablement maltraités !

Et que dire de nos collègues Professeurs des Ecoles qui du fait de la mise en place des dédoublements des classes de l'éducation prioritaire sont invités à passer un entretien d'embauche ou à déguerpir là où ils pourront ? Cette situation violente qui gagne cette année les grandes sections de maternelle devrait concerner 20% des enseignants du premier degré. Oui, tous ces enseignants victimes du profilage des postes sont sans aucun doute maltraités !

Mais c'est aussi le cas pour les enseignants du second degré, quand dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021, l'augmentation conséquente et imposée de la proportion des heures supplémentaires dans les moyens donnés aux établissements entraîne la suppression de leur poste ou les oblige à aller faire un complément de service dans un autre établissement !

Maltraités également parce que cette augmentation des HSA génère des tensions entre eux, mais aussi avec les directions des établissements. Oui, de nombreux enseignants, fatigués par le contexte sanitaire et les récentes réformes successives, ne peuvent pas travailler davantage. Mal être au travail, conflits ouverts, consultations de la médecine de prévention ou psychiatrique, arrêts de travail, etc. Ils sont de plus en plus nombreux à chercher une porte de sortie.

Enseignants maltraités aussi dans le cadre de la loi de Transformation de la Fonction Publique, lorsque leurs élus ne peuvent plus, ni contrôler les travaux des DPE, ni leur donner d'explications quant à leurs résultats décevants. Des contestations de barème laissées sans réponse rigoureuse, c'est-à-dire sans référence aux textes de loi, et des postes spécifiques non obtenus alors qu'inspecteurs et chefs d'établissement avaient affirmé qu'ils avaient le profil idéal, génèrent chez nos collègues un fort sentiment d'injustice.

Enseignants également maltraités dans le cadre du mouvement INTRA 2021. Oui, un serveur ouvert le 12 mars, mais des lignes directrices de gestion académiques mises en ligne sur le site du Rectorat seulement le 17 mars (avec des erreurs dans le texte) et le guide du rectorat publié seulement le 19 mars, à 5 jours de la fin de saisie des vœux... Oui, avec le PPCR les collègues avaient déjà le sentiment de ne plus être considérés par leur employeur, maintenant ils sont sûrs d'être maltraités !

Enseignants PLP de SEGPA maltraités aussi quand leur chef d'établissement leur annonce que dorénavant ils devront faire avec moins de moyens pour leurs élèves. Oui, ici ou là, des élèves de SEGPA auront 33% d'heures d'atelier en moins, ce qui aura pour conséquence d'obliger les personnels à compléter leur service dans une autre discipline de l'établissement, voire dans un autre établissement ! Oui, là encore, surtout dans le contexte actuel, il s'agit véritablement d'une maltraitance de l'employeur !

Mais dans le cadre de l'application de la loi de Transformation de la Fonction Publique, les personnels administratifs sont eux aussi maltraités. Sans les moyens nécessaires et suffisants, nos collègues n'ont pas la possibilité d'en faire davantage. C'est le cas par exemple pour nos collègues des DPE qui ne parviennent pas à répondre à toutes les sollicitations des uns et des autres et qui témoignent que la qualité du travail qu'ils sont à même de produire est dégradée par rapport à celle qu'ils ont connue. Monsieur Le Secrétaire Général a beau nous affirmer qu'il trouve normal que la gestion des promotions et de la mobilité des personnels incombent exclusivement à l'Administration et que les Organisations Syndicales n'aient plus la possibilité ni de contrôler, ni d'apporter leur soutien, cela ne doit pas se faire au détriment des personnels administratifs. Et l'avenir de ces personnels est encore plus trouble face à l'inclusion des missions de Jeunesse et Sport et dans la perspective d'une loi 4D refusée par les organisations syndicales. Oui Madame La Rectrice, il s'agit ici aussi de maltraitance !

Madame La Rectrice, vous le savez, notre organisation continue de demander l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique, car avec elle, les fonctionnaires, serviteurs de l'Etat, sont maintenant à la merci du pouvoir politique. Cependant, cette loi n'interdit nullement qu'un travail intelligent entre organisations représentatives des personnels et Administration gestionnaire des personnels puisse exister, et ce dans l'intérêt général. Nous vous demandons donc une nouvelle fois de faire remonter au Ministre le constat que nous pouvons tous faire ici dans l'académie de Bordeaux, c'est-à-dire l'échec de l'application stricte de cette loi inique !

Nous pourrions également vous parler du sentiment qu'éprouvent de nombreux chefs d'établissement lorsque par exemple, ils se retrouvent obligés d'expliquer aux enseignants que s'ils n'acceptent pas davantage d'heures supplémentaires, alors ils vont devoir leur supprimer quelques dédoublements, ce qui dégradera leurs conditions de travail et d'étude de leurs élèves.

Nous pourrions également vous parler de la situation des DDFPT à qui on cherche à imposer des compléments de service, alors qu'ils nous affirment qu'ils ne parviennent plus à remplir correctement leurs missions... C'est à l'ordre du jour de ce CTA, nous interviendrons tout à l'heure sur le sujet.

« Résister, revendiquer, reconquérir. »

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Pour la FNEC-FP-FO
Isabelle Haye, Philippe Roche,
Reynald Diranzo, Eric Mouchet.**